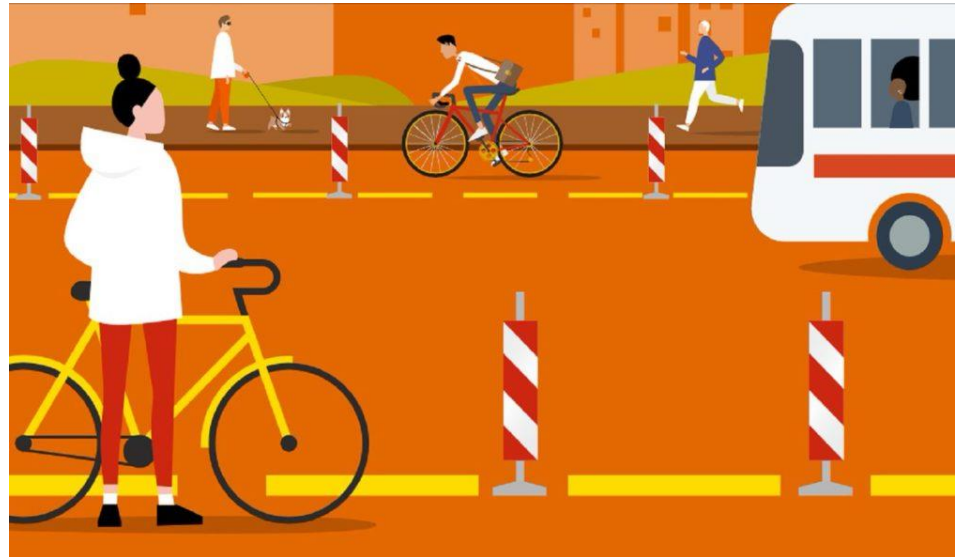




POR FEDER PACA 2014-2020



Appel à projets 2021 « Soutenir les aménagements cyclables pour la mobilité du quotidien »



DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES - Direction déléguée FEDER

16 mars 2021



Ordre du jour

1. Contexte ;
2. Objectifs de l'appel ;
3. Typologie des opérations soutenues ;
4. Critères d'éligibilité ;
5. Critères de sélection ;
6. Indicateur de réalisation ;
7. Points de vigilance à l'instruction ;
8. Modalités de candidature ;
9. Questions / réponses.



1. Contexte

Qu'est-ce que le FEDER ?

- ✓ Un **fonds européen structurel et d'investissement** au service de la **politique de cohésion** de l'Union européenne destiné à subventionner des projets au service du **développement des régions européennes**, avec pour objectif de minimiser les écarts de développement entre elles.

Quel est le rôle de la Région Sud PACA ?

- ✓ La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur est **l'autorité de gestion du FEDER-FSE**, c'est-à-dire qu'elle est **responsable** de la dynamique de programmation des fonds (animation, pilotage, instruction, certification, accompagnement), de la consommation des crédits et de leur bonne utilisation (respect des réglementations européennes).

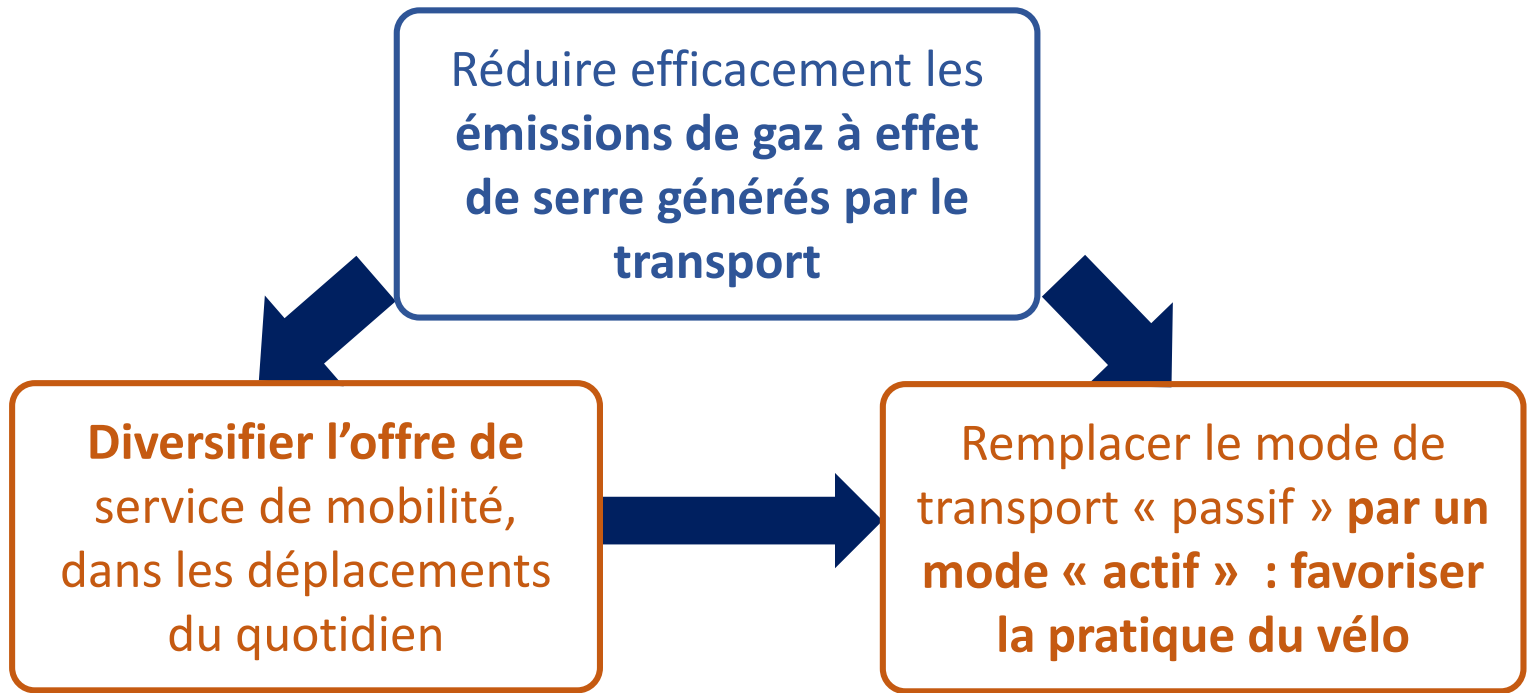


Qui sont vos interlocuteurs sur le FEDER ?

- ✓ La Direction déléguée FEDER – **Service Transition Juste Ecologique et énergétique**
- ✓ **Un guichet unique** pour :
 - Répondre aux interrogations,
 - Déposer les demandes d'aide,
 - Renseigner sur l'avancée de l'instruction,
 - Suivre les projets programmés,
 - Certifier les dépenses,
 - Effectuer les paiements.



2. Objectifs de l'appel



TRAJETS CIBLES
Domicile / travail,
domicile / zone scolaire,
domicile / commerces...

BÉNÉFICIAIRES CIBLES
Etablissements publics,
collectivités locales, autorités
organisatrices de la mobilité
durable



3. Typologie des opérations soutenues

Aménagements cyclables

Aménagements structurants

Piste cyclable,
bande cyclable,
couloirs mixtes bus – vélos, double-
sens cyclable,
voie verte,
véloroute,
ouvrages d'art dédiés aux modes actifs

Equipements et aménagements connexes, nécessaires et suffisants

Signalisation, stationnement,
équipements, compteurs, communication,
végétalisation, insertion paysagère



Proportionnés au projet



4. Critères d'éligibilité

Eligibilité



Thématique

Géographique

Temporelle

Des
dépenses

Ces critères doivent TOUS être remplis.



4.1. Eligibilité thématique

Favoriser l'utilisation des modes dits « **actifs** » dans les **déplacements du quotidien** qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, enjeu de santé publique et d'amélioration du cadre de vie



Être intégré à une stratégie de développement local soutenable existante à l'échelle locale, ou régionale, c'est-à-dire incluant un volet « **mobilité durable** » et une dimension « **bas carbone** ».



Sont exclues les opérations à usage principalement touristique



4.2. Eligibilité géographique

Région Sud PACA

Hors Région Sud PACA s'il est
démonstré que l'opération
bénéficie au territoire
régional





4.3. Eligibilité temporelle

Période d'exécution physique (= réalisation) :

- Du **01/02/2020** au plus tard le **01/02/2023**.
- Le projet peut être physiquement et matériellement achevé à la date de dépôt du

Période d'éligibilité des dépenses (=acquittement des factures) :

Au plus tard le **01/05/2023**.



Ces calendriers sont rigides et figurent dans chaque convention



Exemple d'une opération de 36 mois, du 01/02/2020 au 31/01/2023

2020	2021	2022	2023
Période d'exécution physique de l'opération <i>Du 01/02/2020 au 31/01/2023 = 36 mois</i>			
Période d'éligibilité dépenses de l'opération <i>Du 01/02/2020 au 30/04/2023 = 39 mois</i>			



**Délais très
contraints en fin
de PO 2014/2020**

**Pas de décalage
possible**

Date limite de fin d'exécution physique : 31/01/2023

Date limite de fin d'éligibilité des dépenses : 30/04/2023

Date limite de remontée du solde : 30/06/2023



4.4. Eligibilité financière

Montant plancher = 200 000 € de FEDER

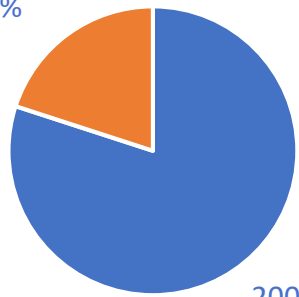
Taux maximal d'intervention du FEDER : 80 % du coût total éligible de l'opération.

Respect du taux minimal de participation du maitre d'ouvrage

Absence de financement par l'Etat au titre du Plan de Relance

Coût total : 250 000 € HT

50 000 €;
20%



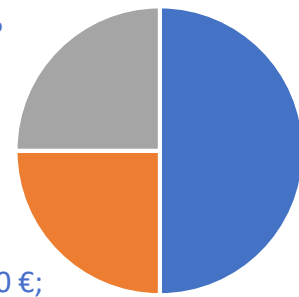
200 000 €;
80%

■ FEDER ■ Autofinancement

ELIGIBLE

Coût total 400 000 € HT

100 000 €;
25%



200 000 €;
50%

■ FEDER ■ Autofinancement ■ Etat plan de relance

INELIGIBLE



Dépenses éligibles (en hors taxe)

- ✓ Dépense **non soutenues par l'Etat dans le cadre du plan de relance**
- ✓ Dépenses directement liées au projet, prévues dans le plan de financement, raisonnables.
- ✓ Dépenses acquittées après le **01/02/2020 et au plus tard le 01/05/2023**
- ✓ Dépenses qui relèvent des la catégorie : **investissements matériels, équipements, travaux.**

Dépenses inéligibles

- × Dépenses indirectes du projet ;
- × Dépenses de personnel ;
- × **Etudes de toute nature ;**
- × Frais de réunion, séminaires, conférences ;
- × Apports en nature ;
- × Amendes, pénalités financières, frais de justice et de contentieux, exonérations de charges ;
- × Frais débiteurs, agios et autres frais financiers ;
- × Frais généraux de la structure ;
- × Aléas et les provisions pour risques ;
- × **Taxe sur la valeur ajoutée.**



5. Critères de sélection

Sélection = notation et classement des opérations
→ acceptation des dossiers obtenant les meilleures notes jusqu'à épuisement de l'enveloppe fixée à 27 M€

Contribution aux objectifs du Programme Opérationnel

Qualité du projet

Exigences administratives et financières

Performance financière du PO



**Nécessiter de présenter une opération mature :
bien conçue, dimensionnée et justifiée
Anticiper la gestion et l'entretien de l'aménagement créé**



Focus sur les critères 1 et 2

Contribution aux objectifs du Programme Opérationnel



- ✓ Contribution à la mobilité du quotidien ;
- ✓ Contribution aux principes de développement durable ;
- ✓ Contribution à l'égalité des chances et non-discrimination, à l'égalité entre les femmes et les hommes.


Qualité du projet



- ✓ Dimension structurante du projet et impact sur le développement des aménagements cyclables ;
- ✓ Démarche de stratégie globale des déplacements intégrant les mobilités actives ;
- ✓ Respect des préconisations nationales, réglementaires, qualitatives et sécuritaires en matière d'aménagements cyclables ;
- ✓ Intégration au sein d'un dispositif visant à organiser la gestion future de l'infrastructure et des équipements.



6. Points de vigilance à l'instruction

- ✓ L'usage exclusivement ou majoritairement touristique est exclu.
- ✓ Justification du **choix du tracé** ;
- ✓ **Vocation et cohérence** globale de l'opération au regard de l'état des lieux-diagnostic et des usagers ciblés : effet de masse attendu et changement pérenne des habitudes de déplacement ;
- ✓ **Qualité technique et d'insertion** des aménagements garantissant un bon niveau de **sécurité** et de **confort** ;
- ✓ Répartition équilibrée des coûts entre **aménagements structurants et connexes** ;
- ✓ Caractère raisonnable des **coûts, proportionnés aux besoins générés par les aménagements structurants** ;
- ✓ Respect **des règles de la commande publique** ; 
- ✓ Mobilisation d'un retour d'expériences.



7. Indicateur de réalisation

Code Indicateur	Dénomination de l'indicateur	Unité de mesure	Définition
RCO58	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées (sécurité)	Kilomètre	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées

Longueur de piste = faisant l'objet de travaux

Si plusieurs tronçons = cumul des tronçons

Si bidirectionnel = cumul des longueurs directionnelles

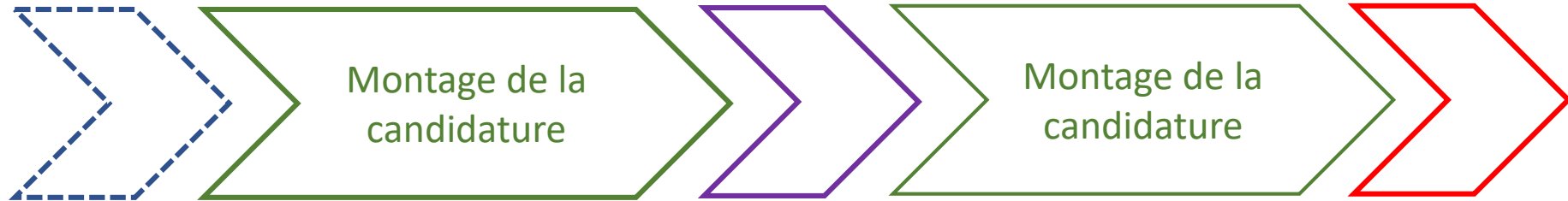
→ A justifier par un document technique probant.



8. Modalités de candidature

Guichet unique
DD FEDER S TJEE

Guichet unique
DD FEDER S TJEE



Montage de la
candidature

Montage de la
candidature

12 mars 2021 :
publication AAP

14 mai 2021 :
1ere date de dépôt

16 juillet 2021 :
date limite de dépôt

<http://europa.maregionsud.fr/>

https://synergie-europe.fr/e_synergie/





Pour vous aider

- Appel à propositions et documents associés

[L'Europe s'engage dans le Sud -L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur - Accueil \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)



[L'Europe s'engage dans le Sud -Appels en cours Programme FEDER / REACT EU \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)

- Guide du candidat

[L'Europe s'engage dans le Sud -Je suis candidat \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)

- Guide du bénéficiaire

[Guide_beneficiaire_V3_def.pdf \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)





europe.maregionsud.fr



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



React-EU - Dispositif de relance de l'Union
européenne en réponse à la pandémie de COVID-19

9. Questions / réponses



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



React-EU - Dispositif de relance de l'Union
européenne en réponse à la pandémie de COVID-19

Interlocuteurs :

- ✓ Service Transition Juste, Ecologique et Energétique -
Direction Déléguée FEDER

Chargés de mission :

Elodie GARIDOU

Charlotte GUERIN GUILLAUD

Lucie GREFFIER

feder@maregionsud.fr - 04 91 57 54 07

- ✓ Service Coordination des Programmes Régionaux
Direction de l'Autorité de gestion

Référent Synergie :

Jean-Philippe GABERAND

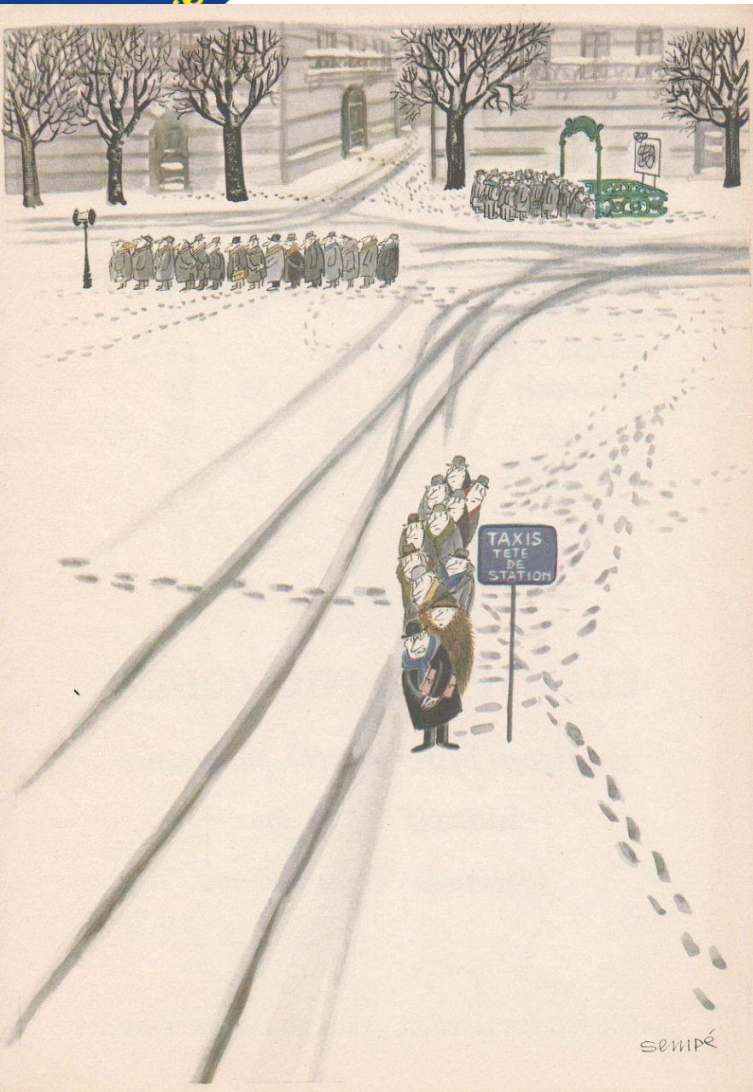
jpgaberand@maregionsud.fr - 04 88 73 80 08



regionsud.fr



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION**

